

Ville de Montréal

Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée

Montréal (Québec) H2Y 1B5

Téléphone : 514 872-3770

montreal.ca/sujets/commissions-permanentes

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

M. Dominic Perri
Arrondissement de Saint-Léonard

Vice-présidences

M^{me} Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

M^{me} Valérie Patreau
Arrondissement d'Outremont

Membres

M^{me} Caroline Braun
Arrondissement d'Outremont

M^{me} Julie Brisebois
Village de Senneville

M^{me} Daphney Colin
Arrondissement de
Rivière-des-Prairies-
Pointe-aux-Trembles

M^{me} Nathalie Goulet
Arrondissement d'Achatsic-
Cartierville

M. Enrique Machado
Arrondissement de Verdun

M^{me} Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Sylvain Ouellet
Arrondissement de Villeray-
Saint-Michel-Parc-Extension

M^{me} Stéphanie Valenzuela
Arrondissement de Côte-des-Neiges-
Notre-Dame-de-Grâce

Le 25 août 2022

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres

Mandat SMCE227231053

Accorder un contrat à Environnement Routier NRJ inc., pour des travaux de voirie, d'éclairage, de feux de circulation et des utilités publiques (CSEM, Énergir et Bell) dans la rue Saint-Antoine, de la rue Irene à l'avenue Atwater dans l'arrondissement le Sud-Ouest et la ville de Westmount. Dépense totale de 19 559 833,05 \$ (contrat : 15 398 366,05 \$ + contingences: 2 300 234,92 \$ + incidences: 1 861 232,08 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 466711 - 4 soumissionnaires. Autoriser un budget de revenus et de dépenses de 222 243,27 \$, taxes incluses (contrat entente : 198 930,29 \$ + contingences : 23 312,99 \$), pour les travaux de Bell intégrés au projet de la Ville et qui sont remboursables par Bell en vertu de l'entente et 2 086 662,83 \$ taxes incluses (entente 1 814 489,41 + contingences 272 173,41 \$) pour les travaux du côté nord de la rue St-Antoine entre la rue Rose-de-Lima et l'avenue Atwater, intégrés au projet de la Ville et qui sont remboursables par la ville de Westmount en vertu de l'entente.

ORIGINAL SIGNÉ

Dominic Perri
Président

ORIGINAL SIGNÉ

Mélissa Côté-Douyon
Coordonnatrice,
Soutien aux commissions
permanentes

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats (CEC) s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations à ce processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE227231053

Accorder un contrat à Environnement Routier NRJ inc., pour des travaux de voirie, d'éclairage, de feux de circulation et des utilités publiques (CSEM, Énergir et Bell) dans la rue Saint-Antoine, de la rue Irene à l'avenue Atwater dans l'arrondissement le Sud-Ouest et la ville de Westmount. Dépense totale de 19 559 833,05 \$ (contrat : 15 398 366,05 \$ + contingences: 2 300 234,92 \$ + incidences: 1 861 232,08 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 466711 - 4 soumissionnaires. Autoriser un budget de revenus et de dépenses de 222 243,27 \$, taxes incluses (contrat entente : 198 930,29 \$ + contingences :23 312,99 \$), pour les travaux de Bell intégrés au projet de la Ville et qui sont remboursables par Bell en vertu de l'entente et 2 086 662,83 \$ taxes incluses (entente 1 814 489,41 + contingences 272 173,41 \$) pour les travaux du côté nord de la rue St-Antoine entre la rue Rose-de-Lima et l'avenue Atwater, intégrés au projet de la Ville et qui sont remboursables par la ville de Westmount en vertu de l'entente.

À sa séance du 3 août 2022, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait aux critères ci-dessous :

- *Contrat dont la valeur est supérieure à 10 M\$*
- *Contrat d'exécution de travaux de plus de 2 M\$ et répondant à la condition suivante :*
 - *Écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire*

Le 11 août 2022, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence.

Au cours de cette séance, les responsables du Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) ont présenté les différentes étapes franchies et ont répondu aux questions des commissaires concernant ce contrat pour des travaux de voirie, d'éclairage, de feux de circulation et des utilités publiques (CSEM, Énergir et Bell) dans la rue Saint-Antoine, de la rue Irene à l'avenue Atwater dans l'arrondissement le Sud-Ouest et la ville de Westmount. Considérant que la reconstruction de la chaussée est requise suite aux

travaux sur la conduite d'eau principale, c'est l'occasion de revoir l'aménagement de la rue pour faire place aux mobilités actives.

Les responsables du Service ont d'abord présenté le contexte de ces travaux et l'entente faite avec la Ville de Westmount, qui a mandaté la Ville de la représenter dans le cadre de l'appel d'offre de l'octroi et de l'exécution du contrat. Les invités ont ensuite passé en revue les étapes de l'appel d'offres publié du 24 mai 2022 au 23 juin 2022. Pendant cette période, six (6) addendas ont été publiés afin d'apporter des modifications au cahier des charges, au bordereaux et aux plans et afin de répondre aux questions des soumissionnaires. Sur les quatorze (14) preneurs de cahiers de charge, quatre (4) ont déposé une soumission.

L'analyse des soumissions montre un écart de vingt et un (21) %, défavorable à la Ville, entre la plus basse soumission conforme et l'estimation réalisée à l'interne. Les responsables du Service expliquent que cet écart se situe principalement dans le groupe des articles de gestion de mobilité et que le prix de ceux-ci varie beaucoup d'un soumissionnaire à l'autre en fonction des différentes stratégies favorisées par les entrepreneurs. Quant à l'écart de prix à propos de la préparation des sols d'infrastructure, il est jugé acceptable considérant les éventuelles complexités du projet.

Dans l'ensemble, les explications fournies par les personnes représentant le SIRR ont été à la satisfaction de la Commission.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service des infrastructures du réseau routier, Direction des infrastructures pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :

- *Contrat dont la valeur est supérieure à 10 M\$*
- *Contrat d'exécution de travaux de plus de 2 M\$ et répondant à la condition suivante :*
 - *Écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires ;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier ;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier ;

À l'égard du mandat SMCE227231053 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.